

Dossier traité par:
Robert ALFTER – service technique
Tél.: 79 00 37 – 390
E-mail: robert.alfter@consdorf.lu

Avis au public

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Consdorf a émis, dans sa séance du 2 août 2022, le règlement temporaire d'urgence de circulation suivant :

ARTICLE I

Toute circulation sera interdite dans de la Rue de Berdorf à Consdorf entre les maisons n°2 et n°26, sauf celle des riverains et fournisseurs.

La zone barrée sera mise en place en fonction du chantier.

Cette prescription sera indiquée par les panneaux de signalisation adéquats.

ARTICLE II

Le présent règlement est en vigueur à partir du lundi 22 août 2022 de 7:00 heures jusqu'à la fin du chantier.

ARTICLE III

Toute disposition d'une réglementation antérieure contraire au présent règlement est abrogée.

ARTICLE IV

Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Consdorf, le 2 août 2022

la bourgmestre ,

le secrétaire communal,

